

PAR COURRIEL

Le 8 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 12 septembre dernier par la députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, demandant au gouvernement du Québec une réflexion approfondie sur les activités agricoles et l'agrotourisme au Québec.

À cet égard, soyez assuré que je comprends les préoccupations émises par les citoyens et les citoyennes signataires quant au développement de ce secteur d'activités qui met en valeur le patrimoine alimentaire, qui contribue significativement à la vitalité des territoires et qui permet de sensibiliser les consommateurs aux réalités de l'agriculture.

Entre les mois de juin 2023 et février 2024, une vaste Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles a eu lieu au Québec. Cette consultation avait pour but d'obtenir la collaboration de la population et des intervenants concernés pour trouver des solutions afin de favoriser la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles ainsi que la vitalité des collectivités rurales. La démarche a permis de recueillir les préoccupations et les pistes de solutions d'un peu plus de 500 intervenants, en plus de permettre l'examen de 158 mémoires et de 92 commentaires reçus par courriel.

... 2

N/Réf. : 2024-09-13-012

Certains des principes, des orientations et des objectifs découlant de cet exercice, et auxquels tous les partenaires des milieux agricole, municipal et environnemental ont adhéré, visent le développement des activités agrotouristiques et de l'agriculture de proximité. En réponse à ces consensus, nous entendons notamment favoriser le dynamisme et la pérennité des activités agricoles et agir sur l'efficacité du régime de protection du territoire agricole.

De plus, notre gouvernement s'est engagé à accroître la sécurité et l'autonomie alimentaires québécoises. D'ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, cet engagement prend différentes formes telles que le renforcement de l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (piste de travail 1.2.1), l'appui au développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand (piste de travail 4.2.3), ainsi que l'appui au développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires (piste 4.2.1). Le Ministère compte poursuivre ses engagements, dans le cadre d'une nouvelle Politique, pour valoriser les entreprises et les produits d'ici et favoriser l'attractivité des territoires.

Enfin, je tiens à souligner que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre depuis plusieurs années différents leviers financiers aux entreprises et organismes partenaires qui œuvrent dans le milieu de l'agrotourisme et de la mise en marché de proximité. Il travaille également en étroite collaboration avec le ministère du Tourisme pour faire rayonner des initiatives complémentaires permettant de faciliter le développement du secteur.

Soyez assuré que nous poursuivons nos efforts afin de mettre en place des conditions gagnantes qui contribueront au développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand au Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne